

La justice bolivienne proroge de six mois la détention préventive d'Áñez



La Paz, 3 août (RHC) La justice bolivienne a décidé aujourd'hui de prolonger de six mois la détention préventive de l'ex-présidente de facto Jeanine Áñez, qui a fait l'objet d'une enquête pour le coup d'État de novembre 2019.

La mesure de précaution a été prononcée par le juge anticorruption de La Paz, Andrés Zabaleta, dans un nouveau procès qui enquête sur Áñez pour décisions contraires à la Constitution et manquement aux devoirs quand elle a pris le pouvoir.

Selon les médias locaux, le deuxième juge d'instruction chargé de la lutte contre la corruption a estimé que la probabilité de responsabilité des faits imputés et l'existence de risques procéduraux de fuite et d'entrave étaient prouvées, conformément aux articles 234 et 235 du Code de procédure pénale.

'L'autorité judiciaire établit la nécessité de donner suite à la demande du ministère public concernant l'imposition de la détention préventive pour la prévenue Jeanine Añez Chávez pendant une période de six mois, dans la prison de Miraflores', a conclu le tribunal.

Añez est en prison depuis le 13 mars de cette année pour le coup d'État et fait l'objet d'une enquête pour sédition, terrorisme et conspiration.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/266001-la-justice-bolivienne-proroge-de-six-mois-la-detention-preventive-danez>



Radio Habana Cuba